

L'actualité

École de la deuxième chance: dans les Hauts-de-Seine aussi

Dès ce 6 décembre, ce sont tous les départements franciliens qui disposent d'établissements permettant aux 18-25 ans en échec scolaire de rebondir.

Conçues pour les jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et qui ont envie de s'en sortir, les Écoles de la deuxième chance se sont développées en Île-de-France dès 2003. Et ce, rapidement : en 2009, elles offraient un enseignement personnalisé en un lieu unique dans sept des huit départements franciliens. Celui qui manquait à l'appel, c'était les Hauts-de-Seine. Et il se rattrape enfin ce 6 décembre, en inaugurant son école à Clichy-la-Garenne.



La particularité de cette ville est d'être au cœur de la Boucle nord des Hauts-de-Seine, un territoire qui regroupe cinq zones urbaines sensibles (ZUS) et quatre zones de redynamisation urbaines (ZRU), et qui connaît un taux de chômage supérieur à la moyenne départementale.



Ouverte depuis le 1er mars dernier, l'école de Clichy-la-Garenne compte 60 places. Ce qui lui permet d'accueillir 120 jeunes par an, la durée de leur scolarisation variant de 6 à 12 mois selon leurs besoins. D'ici à la fin de l'année, ce sont ainsi environ 100 stagiaires qui y seront venus acquérir les savoirs et compétences nécessaires à leur insertion professionnelle, le tout aboutissant à la remise d'un certificat. Certains n'ont d'ailleurs pas tardé à s'ouvrir de nouvelles perspectives aussitôt après : à la mi-septembre, l'établissement enregistrait déjà six sorties positives, autrement dit suivies d'une embauche ou d'une formation.



Concept européen déployé sur tout le continent, les Écoles de la deuxième chance ont pour grande force non seulement de proposer, en un lieu unique, des cours de remise à niveau des savoirs de base (français, mathématiques,

multimédia), mais aussi de fonctionner sur le principe de l'alternance, avec des stages en entreprises.

En Île-de-France, ces établissements sont au nombre de huit, et se répartissent sur 18 sites, l'ensemble leur permettant d'accueillir jusqu'à 2.500 jeunes Franciliens chaque année. Ils constituent l'un des dispositifs régionaux en faveur des jeunes en insertion professionnelle pour une double raison : la Région finance 30% de leurs coûts de fonctionnement et rémunèrent leurs élèves (au titre de stagiaires de la formation professionnelle).

Photos : © J.-C. Lemasson/Ville de Clichy-la-Garenne

À noter : les jeunes souhaitant être scolarisés dans une École de la 2e chance doivent en faire la demande auprès de leur Mission locale.

Sur notre site

Inauguration de l'École de la 2e chance du Val-de-Marne (21/11/2009)
Ce 10 novembre, à l'école d'Orly, Jean-Paul Huchon a rappelé que la capacité des Écoles de 2e chance en Île-de-France passera de 1.200 à 2.500 places.

Article publié le 6 décembre 2011

Conseil régional d'Île-de-France
33 rue Barbet de Jouy 75007 Paris
Tél : +33 1 53 85 53 85 - Courriel : webmestre@iledefrance.fr